

Délibération du 14 mars 2024

POINT 6 : COMPTE FINANCIER 2023

Exposé des motifs

Le compte financier rend compte de la gestion financière de l'établissement en fin d'exercice. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

L'analyse de la soutenabilité financière du Crous de Corse au regard du compte financier 2023 laisse apparaître les éléments suivants :

- un solde budgétaire de **+ 1 530 621,48 €**
- une variation de trésorerie de **+ 1 605 224,00 €**
- un résultat patrimonial de **+ 1 442 679,48 €**
- une capacité d'autofinancement de **+ 1 573 272,26 €**
- une variation de fonds de roulement de **+ 973 966,96 €**
- un besoin en fonds de roulement de **- 3 651 616,69 €**
- un niveau de trésorerie de **8 119 569,07 €**
- un fonds de roulement comptable de **4 467 952,38 €**

Selon la grille matricielle d'analyse financière, la soutenabilité est atteinte à long terme.

L'année 2023, impactée lourdement par la crise énergétique, et marquée par l'octroi de nombreuses subventions en soutien non seulement au fonctionnement de l'établissement, mais également en soutien aux opérations d'investissement, ne doit pas masquer le fait que l'établissement du Crous de Corse s'est inscrit durablement dans l'amélioration de sa gestion, avec une politique ambitieuse d'investissement.

Le fonds de roulement comptable et la trésorerie ne cessent d'augmenter pour atteindre des niveaux jamais atteints de 4 467 952,38 € pour le fonds de roulement, et de 8 119 569,07 € pour la trésorerie.

Le fonds de roulement de 4 467 952,38 € bénéficie du résultat dégagé très important de 1 442 679,48 €, venant alimenter la capacité d'autofinancement qui bénéficie elle-même des amortissements sur ressources propres permettant ainsi d'alimenter le fonds de roulement.

Le fonds de roulement comptable est à croiser avec les engagements juridiques pris par l'établissement, notamment en investissements, restant à payer pour 8 100 458,14 €.

Il est également à noter que le fonds de roulement est gagé pour les sommes constatées mais non dépensées à hauteur de 869 278,63 €, au titre : la CVEC pour 24 959,63 € + les dotations d'accessibilité pour 844 319 €.

Soit un fonds de roulement comptable gagé avec ces deux pôles précédents à hauteur de 1 488 775 €.

La trésorerie qui affiche un solde jamais atteint à fin 2023 de 8 119 569,07 € est gagée à hauteur de 622 671,10 € pour les opérations pour comptes de tiers (dont la CVEC), et de 2 687 884,48 € d'avances sur subventions d'investissement, soit gagée pour 41 %.

Il convient de surveiller la trésorerie au vu des rythmes de décaissements des opérations pluriannuelles, et des nécessaires appels de fonds à effectuer auprès des financeurs.

Tous ces différents indicateurs du compte financier 2023 sont à mettre en perspectives avec ceux du budget initial de N+1.

Enfin, l'année 2023 voit la mise en place de la nouvelle responsabilité du gestionnaire publique (RGP) à compter du 01 janvier 2023.

Cette réforme doit permettre l'accompagnement du développement du contrôle interne, et par conséquent de la maîtrise des risques au sein de l'établissement.

A cela s'ajoute le projet de déploiement d'INFINOE, dont l'aboutissement en production est prévu pour le 01 janvier 2024 est décalé au moins à l'été 2024.

L'ensemble de la chaîne de la dépense et de la recette sera sécurisé mais également assurée avec efficacité et expertise. Le déploiement au sein du SIFC débute sur 2023.

Projet de délibération

- Adoption du Compte Financier 2023.

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Fait à Corte le 14 mars 2024

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI